

SMABE

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin

PROCES-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL
DU 11 avril 2023

-=-=-

Le Conseil Syndical du SMABE s'est réuni à la salle des fêtes de Beauvois en Cambrésis le mardi 11 avril 2023 à 18 heures 30, sous la présidence de Yannick HERBET, Président du SMABE

Présents : COMPETENCE « GEMAPI »

Yannick HERBET – Paul SOUPLY – Nicole GOURMET – Sandrine HOTTON - Marc DEVIENNE – Jean Marc RAMETTE – Gilles PELLETIER – Bernard PLET – Jean Claude GERARD – Jean Luc WATREMEZ – Cédric FONTAINE - Michel GOUVARD - Daniel MACHU – Pascal GERARD – Albert GODARD – André-Marie FORRIERE – Patrice QUIEVREUX

Absents excusés : Evelyne VIREMOUNEIX (Procuration donnée à Marc DEVIENNE)

Présents : COMPETENCE « RUISSELLEMENT et EROSION »

Yannick HERBET – Bernadette GODET - Marc DEVIENNE – Monique LESNE SETIAUX – Gérald MONCLERCQ – Didier LAURENT

Absents excusés : Evelyne VIREMOUNEIX - (Procuration donnée à Yannick HERBET)

Marc DEVIENNE a été élu secrétaire de séance.

Le Président rappelle qu'une réunion de Conseil Syndical s'est tenue le 04 avril 2023 à la salle des fêtes de Beauvois en Cambrésis sans avoir obtenu le quorum nécessaire.

Par courrier du 5 avril 2023, les membres en exercice ont été invités à participer à la réunion de ce jour, cette fois sans condition de quorum.

Les Procès-verbaux des réunions du 24 janvier 2023 et du 4 avril 2023 ne faisant l'objet d'aucune observation particulière, sont adoptés par le comité syndical qui entame ensuite l'ordre du jour.

1)Compte de gestion et compte administratif 2022

Le Président présente ces deux documents, en tous points identiques.

Ils s'établissent comme suit :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
Fonctionnement	424 999,20 €	265 781,59 €	+ 159 217,61 €
Investissement	474 692,64 €	122 538,75€	- 352 153,89 €
Budget global	899 691,84 €	388 320,34 €	+ 511 371,50 €

	RESULTAT DE CLOTURE 2021	EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE 2022
Fonctionnement	+ 253 765,87 €	+ 159 217,61 €	+ 412 983,48 €
Investissement	+ 22 429,63 €	- 352 153,89 €	+ 374 583,52 €
Budget global	+ 276 195,06 €	+ 511 371,50 €	+ 787 567,00 €

Compte-tenu du solde positif des restes à réaliser en investissement, à savoir 49 728,77 € (3 876,00 € en dépenses et 53 604,77 € en recettes) et du solde d'exécution d'investissement (+ 374 583,52 €) l'excédent de fonctionnement (412 983,48 €) sera reporté intégralement en recettes de fonctionnement au Budget Primitif 2023.

Les comptes sont ensuite examinés dans le détail.

André-Marie FORRIERE indique qu'il avait été évoqué lors des précédentes réunions de mettre en place une comptabilité analytique afin de faire la distinction entre les compétences « A » et « B ».

Le Président indique qu'une comptabilité analytique est effectuée par le secrétaire du SMABE et qu'une clé de répartition a été définie avec le conseiller aux décideurs locaux en fonction des recettes perçues au titre de chacune des compétences (environ 90% pour la compétence A et 10 % pour la compétence B)

Une autre clé de répartition aurait été possible en fonction de la temps de travail effectuée par les agents mais qui aurait été beaucoup plus compliquée à mettre en place. Il précise que cette clé de répartition serait quasi identique à celle utilisée actuellement (90-10).

Le Président présente aux élus un tableau retraçant le suivi de cette comptabilité analytique.

André Marie FORRIERE demande s'il est possible que ce tableau soit envoyé aux membres du syndicat.

Le Président répond favorablement à cette demande.

En l'absence momentanée du Président, sous la présidence de André-Marie FORRIERE, ce dernier fait adopter le Compte Administratif à l'unanimité par l'assemblée.

Le compte gestion du Comptable Public est également adopté à l'unanimité.

2)Contributions 2022 des collectivités membres

Les statuts du SMABE prévoient une contribution annuelle pour chacune des compétences exercées (GEMAPI et ruissellement des eaux).

La première contribution sera supportée par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis et par la Communauté d'Agglomération de Cambrai, la seconde par les communes ayant décidé d'adhérer, à titre

individuel (BANTEUX, BEAUMONT EN CIS, BERTRY, BUSIGNY, CAUDRY, HONNECHY, MARETZ, QUIEVY, SAINT AUBERT, VILLERS OUTREAUX et WAMBAIX).

Dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires 2022, les montants suivants ont été avancés :

- 6,90 €/habitant pour la compétence GEMAPI
- 1,50 €, 1,80€ ou 2,00€/habitant pour la compétence ruissellement et érosion des sols

M. Le Président rappelle qu'une réunion avec les communes membres au titre du ruissellement s'est tenue en juillet 2022 afin d'évoquer une éventuelle augmentation de la cotisation au vu des différents investissements qui vont être programmés notamment les projets de Banteux et de Caudry .

Il propose aux membres de se positionner sur un des tarifs proposés.

En fonction des montants proposés, le total des cotisations atteindrait :

-40 944,00€ (à 1,50€/hab)

-49 132,80€ (à 1,80€/hab)

-54 592,00€ (à 2,00€/hab)

Marc Devienne, délégué pour la commune de Caudry, tient à signaler que M. Frédéric Bricout, Maire de Caudry, n'est pas favorable à une augmentation de la cotisation cette année car non prévue son Budget Primitif 2023. Il rajoute néanmoins qu'en 2024, M. Le Maire de Caudry sera favorable à une augmentation.

Bernadette Godet indique que l'augmentation de 4 000€ pour un budget comme Caudry est dérisoire.

M. Le Président demande aux élus qui serait favorable à une augmentation de la cotisation.

6 élus (Yannick HERBET, Bernadette GODET, LESNES, FORRIERE, LAURENT, Julien LEONARD se positionnent en faveur d'une augmentation de la cotisation au titre de la compétence « B ».

Julien Léonard demande s'il ne serait pas judicieux de faire évoluer la cotisation ruissellement à la hausse ou à la baisse en fonction des dépenses à venir au titre de cette compétence.

M. Le Président explique que 65 000€ ont été engagés pour les travaux d'hydraulique douce à Banteux et 128 000€ le seront prochainement pour les travaux d'hydraulique structurant. Pour le projet de Caudry un estimatif des travaux à été réalisé à 120 000€.

Les rentrées d'argent au titre de cette compétence ne sont que de 40 000€ par an et qu'il sera inévitable d'augmenter cette cotisation.

Julien Léonard souhaite préciser dans le procès-verbal qu'il y aura une augmentation de la cotisation l'année prochaine pour permettre aux communes de le prévoir dans leurs budgets primitifs 2024.

Les membres du Conseil Syndical, par 10 voix pour et 6 contre maintiennent la cotisation ruissellement à 1,50€/habitant.

2)Budget Primitif 2023

Le Président présente le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre à 692 984,51 € en section Investissement et à 848 975,94 € en fonctionnement.

INVESTISSEMENT

-=-=-

DEPENSES **692 984,51 €**

Restes à réaliser 3 876,00 €

Emprunt (capital) 12 370,37 €

Achat matériel	66 738,14 €
Acquisitions foncières	35 000,00 €
Hydraulique douce	25 000,00 €
Opérations ponctuelles d'urgence	50 000,00 €
Travaux Banteux	80 000,00 €
Etudes hydrauliques	50 000,00 €
Restructuration de berges	20 000,00 €
Travaux Caudry (rue Briand)	150 000,00 €
Marre tampon Bertry	100 000,00 €
Plan de gestion	100 000,00 €

RECETTES **692 984,51 €**

Restes à réaliser	53 604,77 €
Dotations aux amortissements	56 674,57 €
FCTVA	18 135,55 €
Virement section Fonctionnement	462 569,62 €
Subvention Agence de l'Eau	100 000,00 €
Subvention Département	2 000,00 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES **848 975,94 €**

Chapitre 011 – Charges à caractère général **125 100,00 €**

Prestations de services	9 900,00 €
Eau	500,00 €
Carburants	7 000,00 €
Fournitures d'entretien	1 200,00 €
Fournitures de petit équipement	15 000,00 €
Vêtements de travail	8 000,00 €
Fournitures administratives	2 000,00 €
Autres matières et fournitures	8 000,00 €
Locations immobilières	3 000,00 €
Location mobilières	10 000,00 €
Entretien berges et cours d'eau	10 000,00 €
Entretien Matériel roulant	10 000,00 €
Entretien Autres biens mobiliers	11 800,00 €
Primes d'assurances	9 000,00 €
Versements à des organismes de formation	3 000,00 €
Honoraires	5 000,00 €
Annonces et insertions	3 000,00 €
Fêtes et cérémonies	1 200,00 €
Frais d'affranchissement	1 000,00 €
Frais de télécommunications	500,00 €

Autres organismes	5 000,00 €
Taxes foncières	700,00 €
Autres droits	300,00 €
<u>Chapitre 012 – Charges de personnel</u>	189 600,00 €
Cotisations FNAL	400,00 €
Cotisations CNFPT CDG	2 500,00 €
Autres taxes sur rémunérations	300,00 €
Rémunération titulaires	113 000,00 €
NBI	5 000,00 €
Personnel non titulaires	10 000,00 €
Autres indemnités	15 000,00 €
Cotisations URSSAF	8 700,00 €
Cotisations caisses de retraite	27 000,00 €
Versement FNC supplément familial	5 000,00 €
Cotisations aux organismes sociaux	1 200,00 €
Médecine du travail, pharmacie	1 500,00 €
<u>Chapitre 023 – Virement à la section Investissement</u>	462 569,62 €
Virement à la section Investissement	462 569,62 €
<u>Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections</u>	56 674,57 €
Dotations aux amortissements des immobilisations Incorporelles et corporelles	56 674,57 €
<u>Chapitre 065 – Autres charges de gestion courante</u>	11 000,00 €
Indemnités	10 000,00 €
Cotisations retraites	800,00 €
Charges diverses	200,00 €
<u>Chapitre 066 – Charges financières</u>	2 531,75 €
Intérêts réglés à l'échéance	2 431,75 €
ICNE	100,00 €
<u>Chapitre 067 – Charges exceptionnelles</u>	1 500,00 €
Autres charges exceptionnelles	1 500,00 €
<u>RECETTES</u>	848 975,94 €
<u>Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté</u>	412 983,48 €
Résultat de fonctionnement reporté	412 983,48 €

<u>Chapitre 74 - Dotations subventions participations</u>	435 392,46 €
Communes membres du GFP	49 132,80 €
GFP de rattachement	369 736,50 €
Autres organismes (FIPHFP)	15 000,00 €
FCTVA	251,82 €
Département	1 271,34 €
<u>Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante</u>	100,00 €
Autres produits de gestion courante	100,00 €
<u>Chapitre 77 - Produits exceptionnels</u>	500,00 €
Produits exceptionnels divers	500,00 €

DETAIL DES RESTES A REALISER 2022
en Investissement

-=-=-

Dépenses :

-Assistance à Maîtrise d'Ouvrage BANTEUX	1 236,00 €
-Plan de gestion	2 640,00 €

Recettes :

-Subvention de l'Agence de l'Eau :

- BANTEUX	24 964,80 €
- BERTRY	16 200,00 €
- BERTRY : Achat de terrain	9 600,00 €

-Subvention du Département du Nord :

- BANTEUX	2 839,97 €
-----------	------------

4) Demande de subvention à l'agence de l'Eau

M. Le Président rappelle que la commune de Busigny fait l'objet de diverses problématiques de débordement de cours d'eau.

Une étude hydraulique s'avère nécessaire pour résoudre cette problématique.

Le Bureau d'étude LIOSE propose de réaliser cette mission pour un coût de 22 330,00€/HT.

Afin d'aider le SMABE à régler cette dépense, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie serait susceptible de financer cette dépense à hauteur de 70 %.

Les membres du Conseil Syndical autorisent M. Le Président à solliciter cette subvention et à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

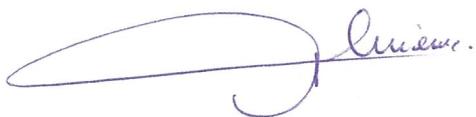
5) Informations diverses

Le technicien du SMABE détaille les dernières interventions réalisées par l'équipe du SMABE.

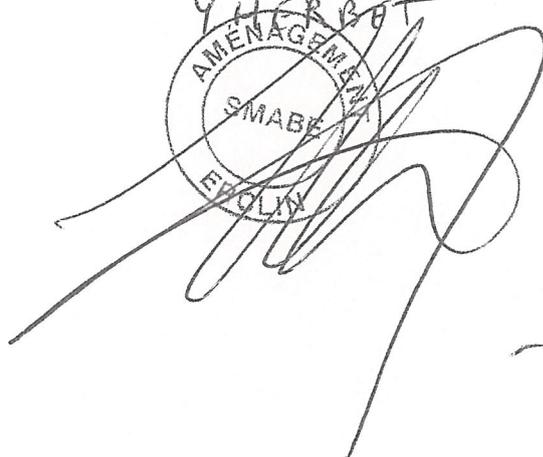
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Le secrétaire de séance.

Narc DEVIENNE.



Le Président
Y. HERBOT



AMÉNAGEMENT
SMABE
E. COLIN

